

EYZAHUT Flash info du confinement avril 2020

Le 15 mars a eu lieu l'élection municipale, durant l'épidémie du coronavirus. Les maires ont du prendre des dispositions jamais prises jusqu'à présent. Nous avons tout fait pour vous permettre de voter dans de bonnes conditions sanitaires. Vous êtes venus en nombre malgré le Covid 19, et nous vous en félicitons : 93,6 % des inscrits se sont exprimés.

Il y a eu 132 votants (sur 141 inscrits) et 124 exprimés (2 bulletins blancs, 6 nuls).

Les candidats de la liste de Fabienne Simian ont obtenu entre 74 et 76 voix soit 59,7 % et 61,3 %, liste élue au premier tour.

Merci à vous tous qui nous avez élus, vous nous aviez fait confiance en 2014 et celle ci est renouvelée.

Vous avez donc apprécié nos idées pour ces 6 prochaines années. A cette heure, nous ne pouvons vous proposer la première assemblée citoyenne que nous avions prévue mais dès qu'il sera possible de le faire en toute sécurité, nous l'organiserons. Notre envie de retour au calme dans notre petite commune est grande et nous le savons, elle est partagée par beaucoup d'entre vous.

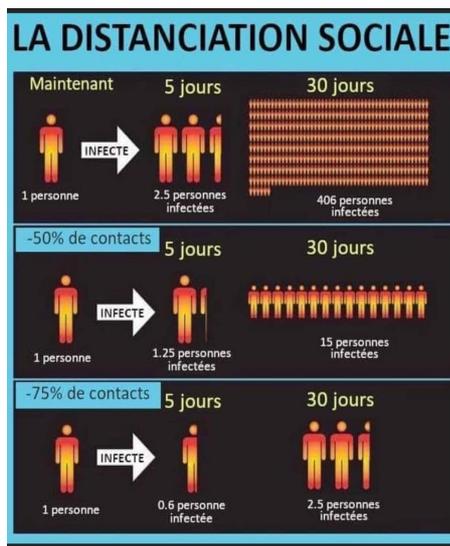
A ce jour, le nouveau conseil municipal n'est pas officiellement installé, puisque les réunions ont été interdites. C'est l'ancien conseil qui perdure. Le gouvernement a édité au plus tôt une loi d'urgence sanitaire, loi du 22 mars 2020, qui a précisé les interdictions et obligations pour tous, toujours en vigueur.

Des ordonnances ont été prises afin de permettre aux collectivités de continuer à travailler.

De nouvelles informations arrivent tous les jours en mairie pour un suivi de la situation. Ces informations sont issues du gouvernement, des parlementaires, du préfet, du département ou de la région.

SAUVEZ des Vies
#RestezChezVous

Vous pouvez trouver des informations sur le site :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :

- Allez travailler, si le télétravail est impossible
- Faire des courses de première nécessité
- Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables
- Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Vous êtes nombreux à respecter le confinement et nous vous en remercions, il va falloir continuer encore durant quelques semaines. Courage !

Ici le confinement est facilité, nous avons tous un extérieur, nous pouvons marcher aux alentours, nous le savons, pour nous c'est assez confortable. Mais restons confinés quand même.

Les apéro entre amis, les repas de famille, les visites chez des proches, tout ça est reporté à plus tard.

Mesures mises en place pour le confinement à Eyzahut :

- ● Nous avons pris contact dès la première semaine avec les personnes âgées, isolées ou avec des difficultés de déplacements pour connaître leurs besoins.
- ● Très vite plusieurs personnes du village se sont proposées, via la mairie, pour faire des courses pour d'autres, et nous les remercions.
- ● Nous avons aussi pris contact avec les personnes fragilisées pour cause de maladie. Toutes nous ont assuré être sans besoin ou entourées.
- ● Les 2 téléphones : mairie et portable du maire ont été affichés ou transmis et restent à votre écoute. 04 75 90 16 35 et 07 82 06 43 42 .
- ● Tous les jours, un stock de feuilles de dérogations de déplacements sont à disposition dans le hall de la mairie.
- ● Pour les scolaires, il est possible d'envoyer par courriel les documents reçus par les professeurs pour une impression en mairie si besoin.
- **VENTE EN LIVRAISONS : - RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE ... 2 m entre vous !
- RESPECTEZ les gestes barrières**
- ● Nous avons demandé au boulanger de Pont de Barret de venir livrer tous les mardis et vendredis matin à 9h, place de la piscine, les commandes réalisées la veille par téléphone au 04 69 26 24 14.
- ● Le proxi de Charols peut livrer aussi aux personnes âgées ou fragiles. Tel 04 75 46 08 03, téléphoner avant 16h, livraison à partir de 17h avec un minimum de commande de 15 €.
- ● Le petit potager de Charols livre aussi sur demande avec un minimum de commande, si possible groupées : 09 74 56 49 84
- ● Le boulanger de Cléon peut aussi livrer, s'il y a plusieurs commandes, tous les mardis et samedis entre 10h et 11h. Tel au 04.75.90.14.15. Commande pains et/ou des gâteaux avec un minimum de 5€, donner 1 adresse et 1 numéro de téléphone. Lors de votre commande, le montant sera donné, pour préparer l'appoint ou un chèque.
- ● Le samedi soir, vous trouverez le camion d'Amélie Pizza, place de la piscine à partir de 18h, commande au 06 58 79 91 39.
- ● M. Brongers, producteur à Eyzahut de Picodons AOP propose ses fromages de chèvre en livraison le mercredi à 15h, place de la piscine. Au choix faisselle, tomme fraîche, demi sec et sec, pour 1,5€ la tomme. Réservation à l'avance au 06 43 13 15 39. Ses points de vente sont fermés actuellement et les chèvres continuent de produire ! Paiement en espèce ou en chèques.
- ● Le marché de Pont de Barret a lieu tous les jeudis soir sur le stade. Possibilité de précommande pour récupérer des paniers tout prêts. Inscription à la liste de diffusion des informations en envoyant un mail à l'adresse suivante : abeillesfelines@gmail.com
- ● Commande de bières locales : Livraisons aux particuliers par la Vieille Mule. Il faut passer commande par téléphone 04 69 26 11 62 ou mail à : lavieillemule@gmail.com et la livraison a lieu la semaine suivante. Ils rappellent pour convenir d'une heure, un minimum de 25€ de commande (1 carton minimum), règlement en chèque ou espèce avec l'appoint. Merci de bien indiquer sur votre message votre adresse et votre numéro de téléphone !
- Et aussi : le Gamm vert de Dieulefit est ouvert le matin.



Pour les jardins : le compost est prêt dans le bac de gauche, venez vous servir !

SAUVEZ des Vies #RestezChezVous

Extraits du conseil municipal de mars 2020

- **Pas d'augmentation des taxes locales** : TH : 9,94 % - T foncier bâti : 14,82 % - TF non bâti : 40,86 %
- Adoption du **Compte administratif 2019** comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		62 933,23 €	13 888,33 €	
Exercice 2019	185 388,62 €	247 633,95 €	232 490,53 €	274 819,21 €
Totaux	(a) 185 388,62 €	(b) 310 567,18 €	(c) 246 378,86 €	(d) 274 819,21 €
Résultat de clôture		(b-a) 125 178,56 €		(e= d-c) 28 440,35 €

- Approbation du nouveau tableau de la voirie communale suite à l'enquête publique
- Demande de subvention auprès du département et de l'agence de l'eau pour un schéma directeur de l'eau potable et pour une révision de celui de l'assainissement.

Le conseil municipal travaille pendant la période de confinement, par conférence téléphonique ou vidéoconférence. Le personnel a été placé en autorisation spéciale d'absence dès le 17 mars mais notre secrétaire vient de temps en temps assurer le minimum et notre employé technique a repris le travail les matins depuis une semaine.

Et le restaurant du Furet alors ?

Nous avons trouvé 3 jeunes prêts à prendre pour 6 mois le restaurant et le snack de la piscine. Ils nous ont annoncé la semaine précédent les élections, qu'ils ne pouvaient plus le prendre, cause personnelle.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire en place, il n'est pas possible à un repreneur de prendre cette structure qui dépend beaucoup de la saison estivale, aussi le conseil municipal a décidé de considérer que le restaurant sera fermé en 2020. C'est une perte de recettes au budget, bien évidemment.

A ce jour les Etablissements Recevant du Public doivent rester fermés (loi du 22/03/20). L'ouverture du snack et de la piscine dépendent du déconfinement bien sûr, on fera tout pour que ce soit ouvert dès que possible.

Le conseil municipal a très envie de proposer des soirées cet été pour fêter le déconfinement en relation avec les associations du village.

PRÉFET DE LA DRÔME Valence, le 25/03/2020 INTERDICTION DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET ÉCOBUAGE

Suite à l'épisode neigeux survenu les 14 et 15 novembre 2019, et au regard de son caractère exceptionnel, le préfet de la Drôme avait temporairement autorisé le brûlage des déchets verts selon l'arrêté n°2013-114-0007. Désormais, plusieurs mois après cet épisode neigeux, cette dérogation n'a plus lieu d'être. A compter du 25 mars 2020, tout brûlage de déchets verts et végétaux, tout écobuage est à nouveau interdit, dans le département de la Drôme, et cela pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution.

#COVID_19

Gestion des déchets



Déchets ordinaires

Tri normal } non-recyclables
recyclables
biodéchets



Déchets autres

encombrants - électroménager
gravats - déchets verts - etc.

Déchetteries fermées } Conservation à domicile

ne pas utiliser les bacs d'ordures pour ces déchets

dépôts sauvages interdits = amende 1500€

brûlage des déchets verts interdit = amende 450€

Un certain nombre de couturières ont réalisé des masques en tissu et en ont distribués. Ces masques permettent juste d'éviter des projections aérosol, ils ne protègent pas comme les masques FFP2 des soignants. Mais cela peut vous permettre de faire des courses de première nécessité avec un peu plus de tranquillité Si vous n'avez pas de masques (tissu ou non) n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie. Nous n'avons pas de réserve, même pour le personnel, mais cela permettra de connaître le manque dans la commune.

Manifestations passées



Le 17 janvier : Vœux de la municipalité à la population, au restaurant du furet en présence des forces de l'ordre, des pompiers de la caserne du Roubion, et des élus voisins. Ce moment permet normalement à la municipalité d'exposer le bilan de l'année et les projets. C'était la période pré-électorale, aussi, le bilan annuel n'a pas pu être fait. C'est surtout le moment pour se retrouver en hiver autour d'une part de galette et d'un verre de clairette.

Dimanche 19 janvier à midi, c'était le traditionnel repas de début d'année offert aux aînés.

Comme le restaurant était fermé depuis le 1er janvier, nous avons fait appel au traiteur JM traiteur de La Bégude de Mazenc . Nous nous sommes retrouvés toujours une trentaine de personnes pour partager ce repas. L'absence de serveur a été compensée par les élus.



Samedi 11 avril, distribution d'œufs du confinement. Puisqu'il n'était pas possible de faire la chasse à l'œuf comme l'an passé, chaque enfant ou jeune du village a eu une enveloppe, soit 28 distribuées. Les étudiants étant revenus dans leur foyer.